

Le remboursement de la logopédie

La logopédie, c'est quoi ?

Certaines personnes ont des difficultés pour communiquer.

Par exemple :

- pour parler
- pour lire
- pour écrire
- pour comprendre.

Ces personnes ont besoin d'aller chez la logopède. C'est pour faire des exercices pour apprendre à mieux communiquer.



Il faut payer pour aller chez une logopède ?

En Belgique, la logopédie est remboursée.

Ça veut dire quoi ?

Quand on va chez une logopède, il faut payer.

Mais après la mutuelle rembourse.

Ça veut dire que la mutuelle vous rend l'argent.

Par exemple :

Louis va chez la logopède.

Les parents de Louis payent 35€ à la logopède.

Après, la mutuelle donne 30€ aux parents de Louis.

Les parents de Louis vont donc payer 5€ pour la logopédie.



C'est bien de rembourser la logopédie.
Comme ça les parents ne payent pas trop cher.
Et tous les enfants peuvent aller chez la logopède.
Même si on n'a pas beaucoup d'argent.



La logopédie pour les personnes avec un handicap intellectuel

En Belgique, on ne rembourse pas la logopédie pour les enfants avec un handicap intellectuel.

Par exemple :

Julie a un handicap intellectuel.

Julie va chez la logopède.

Les parents de Julie payent 35€ à la logopède.

La mutuelle ne donne pas d'argent aux parents de Julie.

Parce que Julie a un handicap intellectuel.



Ces parents paient très cher
pour aller chez la logopède avec leur enfant.
Ça doit changer !

Pour savoir si on rembourse la logopédie
la personne doit faire un test.
Ça s'appelle un test de QI.



Le Conseil consultatif veut qu'on rembourse la logopédie pour les personnes avec un handicap intellectuel.

La logopédie c'est très important.
C'est important pour apprendre à parler.
Mais aussi pour apprendre à lire et à écrire
et pour beaucoup d'autres choses.



Le Conseil trouve que les tests de QI ne sont pas des bons tests.
Surtout pour les personnes qui ont des difficultés
pour communiquer.

Le Conseil demande aussi d'autres choses :

- Il faut rembourser toutes les séances de logopédie.
Par exemple, pour les enfants autistes.
- Il faut rembourser les séances
même quand un logopède travaille à l'école de l'enfant.
- Il faut aussi rembourser la logopédie pour les adultes.
Parce que tout le monde a le droit d'apprendre
à communiquer.
- Il faut avoir plus de logopèdes un peu partout
en Belgique.



Traduction réalisée par
www.falc.be